

Je viens en cours :

- 1) Mon inscription doit être complète et valide, mon adhésion doit être à jour pour l'année scolaire en cours.
- 2) Je laisse mes chaussures au vestiaire quand je vais dans l'espace de pratique, même si je suis seulement spectateur ou accompagnateur.
- 3) Je viens avec une tenue adaptée : vêtements de sport, cheveux attachés, bijoux et montres retirés. Pour la pratique du tissu : attention aucun élément métallique sur la tenue !
- 4) Je laisse mon téléphone au vestiaire. Utilisation exceptionnelle sur autorisation de l'équipe pédagogique.
- 5) Je respecte l'équipe et l'ensemble des personnes présentes au sein de l'école.
- 6) J'applique les consignes indiquées par l'équipe pour pratiquer en toute sécurité.
- 7) Je fais preuve de vigilance pour éviter tout comportement mettant en cause la sécurité des biens ou des personnes, ou la dégradation des locaux et du matériel mis à disposition.
- 8) En tant que parent, j'accompagne et je récupère mon enfant dans le chapiteau. Je dois informer l'équipe si mon enfant peut partir seul.e., l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident sur le trajet.
- 9) En tant que parent, je sors du chapiteau pendant les cours pour ne pas en perturber le déroulement.
- 10) Je fais mon possible pour respecter l'horaire de début de cours pour ne pas perturber le déroulement de la séance.
- 11) En tant que parent, je veille à respecter les horaires pour récupérer mon enfant, une tablette de chocolat par quart d'heure de retard sera à offrir à l'équipe.
- 12) J'utilise le grand parking en face du chapiteau (gratuit) car le parvis d'entrée est réservé aux salariés et aux PMR.
- 13) Je fais preuve de régularité dans le suivi des cours pour la continuité pédagogique.
- 14) Je préviens le secrétariat de mes absences.
- 15) Je suis responsable de mes effets personnels, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Je viens en entraînement libre :

Ces points sont un complément à "**Je viens en cours**".

- 16) Je pratique en sécurité en fonction de ma discipline (tapis de réception / longe / ...), l'entraînement sur le sol nu n'est pas toléré s'il est possible de mettre une sécurité.
- 17) Je peux utiliser le matériel du Chapidock mais je respecte la priorité d'espace et de matériel si un atelier a lieu en même temps.
- 18) Je peux déposer mon matériel dans l'étagère "entraînement libre" dans la limite du raisonnable : uniquement des objets de cirque et aucun autre effet personnel.
Mon matériel reste sous ma responsabilité. Les élèves n'utilisent pas mon matériel, sauf accord écrit de ma part.
Si mon matériel est trop volumineux pour être stocké dans l'étagère, je demande un accord préalable à l'équipe.
Je récupère mon matériel en fin d'année scolaire pour faciliter le ménage par l'équipe.
- 19) En cas d'installation en coupole, mon montage et démontage restent sous la responsabilité d'un responsable technique de l'association, qui doit obligatoirement le valider.
- 20) Je respecte les horaires d'accès à l'entraînement libre (cf agenda sur le site internet).

Je viens voir un spectacle :

Je suis responsable de moi-même et de mes enfants sur toute la durée de l'événement :

- 21) Je respecte l'espace scénique qui est une zone réservée aux artistes et techniciens
- 22) Je m'assois correctement sur le gradin. Les dessous du gradin doivent rester dégagés en tout temps.
- 23) Je respecte les zones accessibles à l'équipe du chapiteau uniquement.

En cas de non-respect de ces règles l'association peut :

- Envoyer un avertissement par mail.
- Procéder à une exclusion temporaire du lieu.
- Engager votre responsabilité d'adhérent.e en cas de dégradation volontaire du lieu ou du matériel.
- Procéder à une exclusion totale par la résiliation de l'inscription / réservation sans remboursement possible.

Les modalités de remboursement.

En cours à l'année le remboursement sera possible si :

- l'annulation vient de la part de l'association Lézards Animés
- remboursement possible au plus tard le 31 décembre sur présentation d'un certificat médical pour arrêt définitif ou déménagement en dehors du département.

(Sont alors décomptés du remboursement : 10€ d'adhésion à l'association + 50€ de PAF + montant des cours effectués.

En stage ados adultes :

- remboursement possible uniquement si une personne remplaçante est trouvée

En stage de vacances scolaires :

- non remboursable si la semaine a été commencée
- remboursement possible uniquement si une personne remplaçante est trouvée

En spectacle :

- aucun remboursement possible